

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 mai 2013

EXPOSE DES MOTIFS

PARTIE EXTRAORDINAIRE

1RE RESOLUTION

Réduction de la durée du mandat des administrateurs, de 6 ans à 4 ans, modification corrélative de l'article 11 « Conseil d'administration » des statuts

Dans cette résolution, il est proposé de ramener à 4 ans la durée du mandat des administrateurs, fixée statutairement à 6 ans. La société souhaite ainsi se conformer aux recommandations du Code AFEP MEDEF auquel elle a adhéré. Cette décision s'appliquera pour tout nouveau mandat, ou renouvellement de mandat, intervenant à compter de la date de l'assemblée générale. Les mandats en cours restent inchangés. Cette décision devrait permettre une rotation harmonieuse des mandats.

Si cette résolution est adoptée, il conviendra de modifier l'article 11 des statuts « Conseil d'Administration » comme suit :

« La durée des fonctions des administrateurs est ramenée de six années à quatre années, pour toute nomination ou tout renouvellement de mandat d'administrateur décidé à compter de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013. »

2E A 5E RESOLUTION - DELEGATIONS DE COMPETENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

Des délégations de compétence, en vue d'augmenter le capital social, ont été données au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires 20 mai 2011 ; elles arrivent à échéance en juillet 2013, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de les renouveler, pour une nouvelle période de 26 mois.

Ces autorisations n'ont pas été utilisées jusqu'à présent. Elles visent à donner au Conseil d'administration la possibilité de lever des fonds sur les marchés de capitaux, ou auprès d'investisseurs institutionnels, pour permettre les opérations qui s'avèreraient nécessaires, dans le cadre de la croissance externe de la société, par exemple.

Si ces résolutions sont adoptées, le Conseil d'administration aura la possibilité :

2e résolution

d'augmenter le capital d'un montant maximum de 50.000.000 € par incorporation de réserves ou de primes ;

3e résolution

d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant nominal total de 20.000.000€ ou à l'attribution d'un titre de créance, pour un montant nominal maximum global de 10.000.000€, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.



LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE VÉTÉRINAIRE

Société anonyme au capital 29.704.755 € · R.C.S. VESOUL GRAY B 676 250 111

Siège social : 34 rue du Chêne Sainte Anne · 70204 LURE CEDEX FRANCE

4^e résolution

d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant nominal total de 20.000.000 € ou à l'attribution d'un titre de créance pour un montant nominal maximum global de 10.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité ;

5^e résolution

d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant nominal total de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créance pour un montant nominal maximum global de 5.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé ;

6^E ET 7^E RESOLUTIONS – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Des autorisations, en vue d'augmenter de consentir des stock-options ou des actions gratuites aux salariés ou dirigeants sociaux, ont été données au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2009 ; ces autorisations sont arrivées à échéance le 12 juillet 2012, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de 38 mois.

6^e résolution

à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié

Caractéristiques de l'autorisation :

- montant maximum d'options à consentir : 150.000 dont 1 % maximum aux dirigeants sociaux,
- délai maximum de levée des options : 7 ans
- prix d'émission : il ne pourra être inférieur de 20 % de la moyenne des cours des 20 dernières séances

7^e résolution

à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liée pour un montant maximum des attributions gratuites à consentir de 150.000 dont 1 % maximum aux dirigeants sociaux.

8^e RESOLUTION

Cette résolution fixe les plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 40.000.000.€ pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et de 20.000.000€ pour les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à un titre de créance .



LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE VÉTÉRIINAIRE

Société anonyme au capital 29.704.755 € • R.C.S. VESOUL GRAY B 676 250 111
Siège social : 34 rue du Chêne Sainte Anne • 70204 LURE CEDEX FRANCE

PARTIE ORDINAIRE

9^e RESOLUTION

Cette résolution a pour objet l'approbation des Comptes sociaux de Vétoquinol SA au titre de l'exercice 2012. Ces comptes font apparaître un bénéfice net de 16.913.863,43 Euros.

10^e RESOLUTION

Cette résolution a pour objet l'approbation des Comptes consolidés de la société, au titre de l'exercice 2011, qui font apparaître un bénéfice net de 22.694.888 €.

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2012 sont inclus et présentés dans le Document de référence pour 2012 qui contient également les rapports des commissaires aux comptes sur lesdits comptes.

11^e RESOLUTION

Cette résolution porte sur l'affectation du résultat. L'assemblée générale propose l'affectation de la somme de 8.400.000 € à la réserve facultative et le versement d'un dividende de 0,35 € par action, contre 0,33 € en 2011, soit une augmentation de 6,06 %.

Le capital étant composé de 11.881.902 actions, le montant total du dividende se montera à 4 158 665,70 €, soit un payout de 18,4 %.

Le paiement du dividende interviendra le 6 juin 2013.

12^e RESOLUTION

Cette résolution soumet à l'approbation des actionnaires le rapport spécial des Commissaires aux Comptes portant sur la poursuite des conventions conclues antérieurement, notamment avec la filiale Vétoquinol North America et visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il n'y a pas eu de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice.

13^e RESOLUTION

Cette résolution porte sur le montant maximum des jetons de présence qui pourront être alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2013, soit 76.000 €.

14^e RESOLUTION

Cette résolution porte sur la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Madame Marie-Claude VALENTIN qui n'a pas souhaité postuler à un nouveau mandat.

L'assemblée générale proposera de nommer à sa place Madame Marie-Josèphe BAUD pour une durée de quatre exercices.

Née en 1949, Madame BAUD est diplômée d'HEC et de l'INSEAD. Elle a occupé différents postes chez NOVARTIS de 1971 à 1997, puis elle a rejoint le groupe PHARMACIA de 1997 à 2003 en qualité de Directeur de la Division Consumer Healthcare puis Directeur de la Stratégie Europe. De 2003 à 2007, elle occupe le poste de Senior Directeur Développement Marketing International puis Présidente et Directeur Général du Groupe TEVA France.



LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE VÉTÉRINAIRE

Société anonyme au capital 29.704.755 € · R.C.S. VESOUL GRAY B 676 250 111

Siège social : 34 rue du Chêne Sainte Anne · 70204 LURE CEDEX FRANCE

Vétoquinol



De 2007 à 2009, elle sera la Présidente de Sandoz FRANCE (Groupe NOVARTIS). Elle dirige actuellement une société de conseil en management et stratégie pharmaceutique depuis 2010.

Par cette nomination, la Société souhaite faire entrer un administrateur indépendant supplémentaire au Conseil d'administration et se conformer ainsi aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Ainsi, le nombre des administrateurs indépendants représentera un tiers des administrateurs contre un quart jusqu'à présent.

15^E RESOLUTION

Cette résolution porte sur le renouvellement par l'assemblée générale du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles FRECHIN, pour une durée de quatre exercices.

Monsieur Jean-Charles FRECHIN est administrateur depuis juillet 1962. Il est également membre du Comité d'audit et membre du Comité de rémunération.

16^E RESOLUTION

Cette résolution porte sur l'autorisation accordée par l'assemblée générale au conseil afin de permettre à Vétoquinol SA de racheter ses propres actions, dans la limite de 7 % du capital pour un montant maximum de 29 millions d'euros et un prix maximum d'achat du titre de 35 euros .Cette autorisation permettra notamment :

- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres,

17^E RESOLUTION

Cette résolution permettra l'accomplissement des formalités légales.



LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE VÉTÉRINAIRE

Société anonyme au capital 29.704.755 € · R.C.S. VESOUL GRAY B 676 250 111
Siège social : 34 rue du Chêne Sainte Anne · 70204 LURE CEDEX FRANCE